

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de convocation

Date d'affichage

5 Octobre 2020

5 Octobre 2020

SEANCE DU TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

N° 2020-48.

L'an Deux Mille Vingt, le Treize du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,

Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints au Maire, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.

Absents : Messieurs BELISAIRE Louis, et ORSET Loïc, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Création d'un emploi contractuel.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'absence de l'un de nos agents communal placé en congé de maladie ordinaire, il devient difficile de faire face à la situation pour exercer les tâches qui incombent le service technique de la Commune.

Vu l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès, à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique qui prévoit les situations dérogatoires dans lesquelles les Communes peuvent recruter temporairement les agents contractuels,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel à mi-temps, (17 h 50) d'une durée de 12 mois maximum, sur une période de 18 mois consécutifs pour un besoin temporaire,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres présents décide :

- de procéder à la création d'un emploi à temps non complet (17 heures 50 hebdomadaires) pour un besoin temporaire de deux mois renouvelable, pour la durée maximum de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, à compter du 15 Octobre 2020,
- l'échelonnement indiciaire de cet emploi est fixé conformément à la législation en vigueur,
- les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque- Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le : 30 OCT. 2020

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le : 30 OCT. 2020

Le Maire

(Signature du Maire)

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

(Signature de Nathalie Perez Leroux)

